



Païement direct – Régime de médicament

SécurIndemnité fournit le seul programme national de couverture de médicament qui fait partie intégrante de régime de prestation. Vous n'avez qu'à présenter tout simplement votre carte d'identification de SécurIndemnité et votre ordonnance à n'importe quelle pharmacie à travers tout le Canada et le paiement de vos demandes de règlement admissibles sera honoré.

Votre carte d'identification SécurIndemnité ressemble aux cartes de crédit les plus souvent utilisées. Cartes auxquelles nous apportons une grande importance et que nous protégeons. Si votre carte est perdue ou volée, rappelez immédiatement ce fait à votre département du service des prestations. Il s'assurera à ce que SécurIndemnité vous émette une nouvelle carte.

Fonctionnement du régime

La carte SécurIndemnité est reconnue et acceptée dans toutes les pharmacies à travers le Canada. Pour remplir votre ordonnance, présentez votre ordonnance et votre carte de SécurIndemnité et payez la franchise co paiement par ordonnance si elle existe. Il peut arriver des circonstances ou vous devez payer. Si vous devez payer la totalité de l'ordonnance il faut garder les reçus qui identifient clairement les montants payés. Remplissez une demande de remboursement qui est disponible soit à votre département du service des prestations ou sur le site web de SécurIndemnité (www.claimsecure.com) et soumettez votre demande avec les reçus originaux à SécurIndemnité à l'adresse qui apparaît sur le formulaire de demande de règlement. SécurIndemnité analysera rapidement votre demande et vous versera le paiement moins le montant de franchise par ordonnance.

Conception de régime

Votre régime a été soigneusement choisi de telle sorte que des services de qualité vous soient offerts à vous et à votre famille. S'il vous plaît, référez-vous à la brochure explicative de votre régime ou contactez votre département au service des prestations.

Médicaments génériques

Votre régime peut contenir un programme de médicament générique qui vous permet à vous et votre famille d'acheter des médicaments de qualité à un prix raisonnable. Les médicaments génériques contiennent les mêmes ingrédients que les médicaments d'origine et doivent satisfaire à des normes de qualité incluant efficacité, puissance, pureté et innocuité. Lorsque le médicament générique existe votre régime paie le coût au meilleur prix disponible. S'il n'y a pas de générique votre régime paiera pour le médicament d'origine.

Coordination des prestations (CDP)

L'association canadienne d'assurance vie et de santé a émis un certain nombre de directives qui déterminent qui est le premier payeur quand les deux conjoints sont couverts par leur régime respectif. Si vous et votre conjoint êtes couverts par un régime de prestation, vous pouvez coordonner le remboursement de vos demandes de paiement. La coordination des prestations vous permet de soumettre vos demandes de règlement aux deux régimes et d'obtenir un remboursement jusqu'à 100% du coût des réclamations. Vous et votre conjoint devriez soumettre vos demandes de règlement à votre propre régime collectif. Les demandes pour enfants à charge devraient être soumises au régime du parent dont la date d'anniversaire est le plus tôt dans l'année civile. La technologie d'aujourd'hui a permis à certains pharmaciens de soumettre électroniquement une seconde demande de coordination des prestations au point de service. S'il vous plaît, demandez à votre pharmacien si cette option est disponible.

Demandes de renseignements

– Pour toutes les prestations

Pour les renseignements des prestations, s'il vous plaît contactez votre département du service de prestations ou téléphonez au numéro sans frais du service à la clientèle à

1-888-513-4464

! SécurIndemnité peut gérer une ou plusieurs prestations décrites ci-dessous. Pour plus de détails contactez votre département du service des prestations.

Païement direct – Soins dentaires

Votre carte de SécurIndemnité être peut utilisée au bureau des dentistes participants à travers tout le Canada.

Présentez votre carte au dentiste et payez seulement le montant déductible requis par traitement. Quoique votre carte soit reliée à un réseau national de cabinets de dentistes établis, dans certains cas vous pouvez être obligé de payer au comptant.

Dans ce cas gardez le reçu original et joignez-le à votre formulaire de demandes de règlement dûment rempli.

Les formulaires de soins dentaires sont disponibles au département du service des prestations ou sur le site web de SécurIndemnité (www.claimsecure.com).

Soumettez votre demande de règlement à SécurIndemnité à l'adresse qui apparaît sur le formulaire de demande de règlement. SécurIndemnité analysera votre demande selon ou en accord avec votre régime et vous émettra rapidement le paiement.

Remarque : Les demandes de règlement peuvent être transmises électroniquement du bureau de votre dentiste à SécurIndemnité en utilisant le NIP #610099.

Païement direct – Soins de la vue

Votre carte de SécurIndemnité être peut utilisée chez les fournisseurs de soins de la vue à travers le Canada, incluant mais non limité à : La Baie, Sears, Zellers, Precision Optical et Pearle Optical. Présentez votre carte aux fournisseurs et payez seulement l'excédent si vous dépassez le maximum permis à votre régime.

Pour les fournisseurs qui ne font pas partie du réseau de fournisseurs des soins de la vue, vous devez payer. Dans ce cas, conservez le reçu original et joignez-le à votre formulaire dûment rempli. Ces formulaires sont disponibles à votre département du service des prestations ou sur le site web de SécurIndemnité (www.claimsecure.com). Soumettez votre demande de règlement pour le paiement à SécurIndemnité à l'adresse qui apparaît sur le formulaire. SécurIndemnité analysera votre demande en accord avec le régime et vous émettra rapidement le paiement.

Païement direct – Soins de santé complémentaire

Conception du régime

Votre régime a été soigneusement choisi de telle sorte que des services de qualité vous soient offerts à vous et à votre famille. Pour connaître la description de votre régime référez-vous à votre brochure ou contactez votre département du service des prestations.

Fonctionnement des demandes de règlement pour les soins de santé complémentaire.

Remplissez le formulaire de demande de règlement disponible au département du service des prestations ou sur le site web de SécurIndemnité (www.claimsecure.com). Soumettez votre demande avec les reçus originaux à SécurIndemnité à l'adresse qui apparaît sur le formulaire de demande de règlement. SécurIndemnité analysera rapidement votre demande et vous émettra le paiement.

Prestation des soins d'urgence à l'étranger

Ce régime couvre les soins médicaux urgents que vous ou tout membre de votre famille recevez lorsque vous êtes en voyage hors du Canada. Un demandeur doit envoyer par avis écrit une demande de règlement dans les 30 jours de l'évènement. L'avis doit mentionner le nom de l'assuré, le nom et l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur, si autre que l'assuré.

Demandes d'information

Pour toute information supplémentaire concernant les prestations contactez votre département au service des prestations ou communiquez avec notre service à la clientèle au numéro sans frais **1-888-513-4464**

SécurIndemnité
43 Elm Street, Suite 200
Sudbury ON P3C 1S4